

**COMPTE-RENDU de REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2016**

Étaient présents :

Monsieur René SCHULLER, Monsieur Denis LESAIN, Madame Françoise DROUIN, Monsieur Philippe BERGER, Madame Nathalie DUCROS, Madame Kavita MORILLON, Monsieur Alain MOUTON, Monsieur Jean-Pierre PARJOIE, Monsieur Ludovic PIGAULT, Monsieur Sébastien ROBIN, Madame Catherine SAUFFRIGNON, Madame Denise VINCENT, Monsieur David VERT.

Absent excusé : Monsieur Etienne HERISSANT

Absents : Madame Aurélie BILLAUDEL

Secrétaire de séance : Madame Kavita MORILLON

ORDRE DU JOUR :

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Trois changements par rapport aux anciens statuts :

- Adhésion de trois nouvelles communes : Courtisols, Somme Vesles et Poix
- Ajout de la compétence Plan Locale d'urbanisme Intercommunal
- Ajout de la compétence assainissement collectif

2. Point financier de la commune 2016

- Fonctionnement recettes : 410 906,84 €
- Fonctionnement dépenses : 218 321,15 €
- Résultat de fonctionnement : 192 585,69 €
  
- Investissements recettes : 104 507,42 €
- Investissements dépenses : 74 429,00 €
- RAR : 33 162,95 €
- Résultat d'investissement : -3 084,53€
  
- Résultat 2016 : 192 585,69 – 3 084,53 = 189 501,16 €

3. Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget

Ouverture de crédits pour les dépenses suivantes :

Achat du terrain Grande rue : 8 000,00 €

Motobineuse : 595,20 €

Travaux de la salle des fêtes : 55 200,00 €

Panneaux carte postale : 1 160,00 €

Toiture ancienne école : 3 600,00 €

Désembouage chauffage salle des fêtes : 10 300,00 €

Déplacement lampadaire : 3 531,00 €

4. Travaux salle des fêtes

Concernant la grille située devant la porte d'entrée de la salle des fêtes, il est proposé de la supprimer et d'installer une alarme.

Le Conseil donne son accord.

## 5. Présentation des travaux pour 2017

- Rues de Marson, Beaumont et ruelle Georges: 269 100€ (190 087,83) + GNAT : 15 000 €
- SIEM rue de Beaumont: 1 150€
- Éclairage publique : 14 000€
- Toiture du groupe scolaire : 3 600€
- Désembouage chauffage salle des fêtes : 10 300 €
- Ancienne décharge : 1 000 €
- Plantations: 2 683,30 €
- Motobineuse : 600€
- Sacristie : 41 000€
- Salle des fêtes : 65 000€
- Luminaires : 14 000 €
- B3E : 17 000 €
- Terrain : 8 000 €
- Déplacement lampadaire : 3 500 €
- Chemin des Yvarts : devis en attente
- Panneaux anciennes cartes postales: 1 160 €
- Panneau de signalisation : 260€
- Extincteurs : 1 200€
- Sécurisation rue de Châlons: 12 000 €

## 6. Plan de financement des travaux de sanitaires de la salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil qu'il est possible de demander en plus de la DETR la subvention au titre de fond de soutien à l'investissement public local pour un taux de 40%.

Le Conseil donne son accord pour demander cette subvention.

## 7. SIEM : rue de Beaumont

Le Maire présente au Conseil le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue de Beaumont, établi par le SIEM.

Par délibération du 12 décembre 2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter les collectivités par un fond de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-26 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Pour le projet de la rue de Beaumont le fond de concours sollicité par le SIEM serait de  $(23\,000\text{€} \times 0.05\%) = 1\,150,00\text{€}$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord aux travaux et à la participation demandé par le SIEM

## 8. Convention Association Châlonnaise de Protection des Animaux refuge « Charlotte Even »

Le Maire rappelle au Conseil de l'obligation des communes de posséder une fourrière animalière ou de faire appel à un tiers pour le service. Il rappelle au Conseil que la commune a fait appel les années précédentes à l'Association Châlonnaise de protection des Animaux refuge « Charlotte Even » pour cette obligation.

L'A.C.P.A. a adressé à la commune un nouveau protocole d'accord pour l'année 2017 pour une durée d'un an reconductible tacitement.

La cotisation annuelle pour la commune pour l'année 2017 s'élève à 110€

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à la signature du protocole d'accord avec l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux », charge le Maire des démarches nécessaires et demande l'inscription des crédits nécessaire au budget.

## 9. Eolienne

Le Maire rappelle au Conseil qu'entre novembre 2016 et janvier 2017, cinq acteurs de la transition énergétique ont présenté les projets éoliens qu'ils souhaitaient pouvoir réaliser sur le territoire de la commune et pour lesquels ils demandent un accord de principe au Conseil municipal avant tout commencement de concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles et avec les administrations.

Le Maire indique au Conseil que l'essentiel du territoire de la commune se situe à l'intérieur du périmètre de vigilance de dix kilomètres autour de la Basilique de l'Épine, monument classé à l'UNESCO.

Il précise que déjà en 2008, lors de la réalisation de la 1<sup>er</sup> ZDE du département de la Marne (compétence de la Communauté de Communes délibération n°557/2006 et 594/2007 du Conseil municipal), les services de l'Etat ont refusé l'installation d'aérogénérateurs sur le territoire communal en raison déjà d'un périmètre de protection de la Basilique de l'Épine.

Dans un souci de clarification de la réglementation qui a évolué depuis la Loi du 13 juillet 2005, la DREAL interrogée a précisé qu'aujourd'hui le périmètre de protection de la Basilique était incompatible avec l'installation d'éoliennes, ce qui a été confirmé à la Société Général Electricque qui avait un projet pour la commune.

Au cours de la discussion le Conseil fait état :

- Pour éviter les nuisances sonores d'une nécessaire distance de deux kilomètres au minimum entre les éoliennes et les habitations
- D'un nombre important d'éoliennes déjà installées dans les communes proches et de leur impact négatif sur le paysage, malgré les études préalables à leurs mises en place.

Après en avoir délibéré le Conseil :

- Considérant que la plus grande partie du territoire communal est situé dans le périmètre protégé de la Basilique de l'Épine
- Considérant que la partie du territoire non comprise dans le périmètre de protection est situé en vallée de Marne, soumis au PPRI et pour une fable partie proche du village
- Considérant qu'il est nécessaire pour éviter les nuisances sonores que les éoliennes soient situées à plus de deux kilomètres des habitations
- Considérant le nombre important d'éoliennes installées sur les territoires voisins et leurs impacts négatifs sur le paysage

Décide à l'unanimité de s'opposer à l'installation d'aérogénérateurs sur le territoire de la commune et de ne pas donner suite aux demandes des différents acteurs éoliens.

## 10. Téléphone salle des fêtes

Le Maire rappelle au conseil que la cabine téléphonique situé à la salle des fêtes a été supprimée. Il rappelle que la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public il y a l'obligation de maintenir une liaison téléphonique filaire les téléphones portables sont exclus en tant que moyen d'alerte principal. Il convient donc de mettre en place un téléphone à la salle des fêtes.

## 11. Présentation des tours de gardes pour les élections

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai, les élections législatives les 11 et 18 juin. Il a été précisé que tous les bureaux de vote ont maintenant l'obligation de fermer à 19h, les deux derniers tours de garde ont été rallongés d'une demi-heure.

## 12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis pour le marché de la rue de Marson, la rue de Beaumont et la ruelle Georges a eu lieu le vendredi 3 mars, ils sont maintenant en analyse auprès du maître d'œuvre.

## 13. RIFSEEP

Le Comité Technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable au projet de délibération soumis au dernier conseil. Accord du Conseil sur le RIFSEEP.

## 14. Questions diverses

- La Marche mythique organisation passera dans notre village
- Le Lions Clubs organise comme chaque année son ramassage de textiles usagés, radiographie et lunette le dimanche 7 mai
- Point CCMC :
  - o Arrivée des trois nouvelles communes
  - o Préparation des budgets
  - o Travaux du gymnase se terminent, il devrait ouvrir vers la fin juin
  - o Les professionnels médicaux devraient entrer dans le pôle santé au 1<sup>er</sup> avril
- Maison de retraite :
  - o le projet avance, il y a eu la définition des besoins
  - o elle sera construite en trois tranches
  - o les deux premières tranches devraient être finies d'ici 2020

Fin du Conseil à 22h00

Le Maire

R. SCHULLER

Le secrétaire de séance

K MORILLON